

Mise en ligne : 19 janvier 2016.
Dernière modification : 28 septembre 2018
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES HUILLERIES ET RIZERIES OUEST-AFRICAINES (S.H.R.O.A.)

FUSION EN 1924 DES HUILLERIES-RIZERIES DE GUINÉE
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Huilleries-rizeries_Guinee.pdf
ET DE L'HUILLERIE DE L'OUEST-AFRICAIN

SOCIÉTÉ DES HUILLERIES ET RIZERIES OUEST-AFRICAINES
(Anciennement Société des huilleries-rizeries de Guinée)
(*Les Annales coloniales*, 28 janvier 1925)

La Société des huilleries et rizeries ouest-africaines a été formée par la fusion de la Société des huilleries-rizeries de Guinée et de l'Huillerie ouest-africaine dont les usines sont situées à Kaolack (Sénégal). Son capital est de 2.500.000 francs entièrement versés.

À Conakry, cette société possède une huillerie spécialement outillée pour le traitement des huiles fines propres à la consommation européenne. Une usine de décorticage de paddys et de blanchiment du riz permet de traiter les paddys récoltés en Guinée et dans les colonies voisines. Le riz obtenu, d'une qualité supérieure au riz d'importation courante, est très recherché en Afrique Occidentale.

Les huilleries de Kaolack ont un outillage moderne permettant de traiter 10.000 tonnes d'arachides par année.

La Société des huilleries et rizeries ouest-africaines est à même, par conséquent, non seulement de fournir au commerce de l'Afrique occidentale française toutes les quantités d'huile nécessaires à la consommation locale, mais encore d'exporter un tonnage important d'huiles et de tourteaux.

Les usines de Kaolack et de Conakry ont été amenées, au cours de ces dernières années, à considérablement augmenter leur production à la suite des demandes toujours plus importantes que justifie la qualité supérieure de leurs huiles, riz et tourteaux.

La création en Guinée et au Sénégal d'établissements industriels utilisant sur place la matière première a été une initiative heureuse et couronnée de succès.

La situation de la société sur le marché local lui assure des perspectives particulièrement intéressantes.

PART HUILLERIES ET RIZERIES OUEST-AFRICAINES
(*Le Journal des finances*, 10 avril 1926)

La part de cette société, qui jouit de l'excellent patronage de la Compagnie générale des colonies, se négocie hors cote entre 450 et 500 francs et paraît attrayante à ces cours. L'intention du conseil d'administration est de faire de la société, qui possède à Kaolack et Conakry deux huilleries et une décorliquerie de riz pourvues d'un matériel complètement moderne, la plus puissante entreprise industrielle de l'Afrique-Occidentale française. Le programme de développement prévu impliquant nécessairement de nouveaux appels de capitaux, la part est de celles qui sont

particulièrement intéressantes pour le portefeuille.

Huileries et rizeries ouest-africaines
(*Le Journal des finances*, 16 avril 1926)

La Société des rizeries et huileries [*sic* : et bilatéralement] ouest-africaines a été fondée en 1924 par la fusion de la Société des rizeries et huileries de Guinée et de l'Huilerie Ouest-Africaine. Le capital de la Société est actuellement de 2 millions 500.000 francs entièrement versé en 25.000 actions de 100 fr., dont 7.434 d'apport.

Ces actions ont droit à un premier dividende de 8 % et à 70 % du solde des bénéfices après les attributions d'usage. Il existe en outre 5.300 parts de fondateur ayant droit aux 30 % restant.

La Société des rizeries et huileries ouest-africaines bénéficie du patronage immédiat de la Compagnie générale des colonies, cette puissante filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] et ses administrateurs délégués sont MM. [René] Legrand et [Louis] Oudot¹, directeur et directeur adjoint, respectivement, de la Compagnie générale des colonies. Par ailleurs, le conseil d'administration comprend M. [Lucien] Fourneau, agent général des Chargeurs réunis en A.-O. F. ; M. Vezia, de la firme d'importation Vezia et C^o, de Bordeaux ; M. Xavier Loisy², administrateur du Crédit foncier d'Algérie et Tunisie ; M. Guy, gouverneur des Colonies, etc., etc.

Au point de vue industriel, la Société des rizeries et huileries ouest-africaines exploite en Afrique Occidentale Française deux importantes usines destinées au traitement des arachides et une décortiquerie de riz.

La première et la plus importante des deux huileries se trouve située à Kaolack [Sénégal], en plein centre de production des arachides. Cette usine est installée d'une manière tout à fait moderne au meilleur endroit de la ville, en bordure des quais et de la rivière Saloum. Depuis la fondation de la société, les installations ont été considérablement développées et tous les efforts du conseil d'administration ont tendu à réduire au strict minimum l'emploi de la main-d'œuvre, problème particulièrement difficile pour nombre d'entreprises industrielles et même agricoles de l'A. O. F. et qui a été heureusement résolu par les Rizeries Ouest-Africaines.

A Conakry, la société possède également une huilerie ainsi qu'une décortiquerie de riz. On sait que la culture du riz s'étend actuellement d'une façon considérable dans

¹ Louis Oudot : directeur adjoint de la Cie générale des colonies, la représentant aux Huileries-rizeries de Guinée (puis aux Huileries et rizeries ouest-africaines), à la Betsiboka, à la Mahajamba, au Crédit foncier de Madagascar (1926)... D'origine algéroise, fils d'un receveur des postes, marié en décembre 1913 à Marie-Louise Abry, il est le frère d'Émile Oudot, directeur (1919), puis administrateur (1937) et vice-président de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB).

² Xavier Loisy : polytechnicien, ancien inspecteur colonial — membre de la mission Brazza —, ancien directeur de cabinet de Picquié (gouverneur général de l'Indochine), de Lebrun (ministre des colonies), de Loucheur (à l'Armement), il représente le groupe Giros-Loucheur au *Petit Journal*, à la Compagnie générale française pour le commerce et l'industrie (1922), à la Thomson-Houston et chez Hotchkiss. Il fait surtout carrière à partir de la fin des années 1910 au sein du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie dont il devient président en 1936. Il le représente au Crédit foncier de Madagascar (1919), aux Magasins généraux et warrants du Maroc, à la Société algérienne d'éclairage et de force, à la Caisse de crédit et de consolidation (Tunisie), à la Cie fermière des chemins de fer tunisiens... C'est probablement aussi le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie qu'il représente à la Cie générale des colonies (1920), ce qui lui vaut de siéger à la Cie de culture cotonnière du Niger, aux Scieries africaines, aux Huileries-rizeries de Guinée (puis aux Huileries et rizeries ouest-africaines), aux Grands Domaines de Madagascar (puis à la Cie lyonnaise de Madagascar)... Il entre en 1926 au conseil des Messageries maritimes dont la direction est intimement liée à celle du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, et, se retrouve, par extension, à la Provençale de constructions navales à La Ciotat. On le rencontre en outre — à des titres que nous ignorons — aux Pelleteries Reynier, chez Bernot frères (marchand parisien de charbon), à l'Union financière d'Extrême-Orient (UFEO), à la Cie générale des tabacs...

cette région et il y a là un appoint de bénéfices tout à fait intéressant à côté du débouché principal de traitement industriel des arachides et de vente des huiles.

Le premier exercice de la société, qui a duré dix-huit mois et qui s'est terminé le 30 juin 1925, a été évidemment un exercice de mise en marche. Le premier rapport du conseil d'administration donne toutefois un aperçu de l'effort qui a été réalisé dans cet exercice de début où il y a eu nécessairement une mise au point délicate à effectuer.

De ce rapport et de la lecture du bilan, il résulte que, notamment, le poste terrains et immeubles, porté pour 813.830 fr. 78, comporte la totalité de l'actif immobilier de la société et comprend, notamment, l'huilerie de Kaloack, édifiée à l'endroit le mieux situé du port sur une superficie qui dépasse un hectare. Or, des terrains qui sont beaucoup moins bien situés que ceux de la société, et qui ne sont pas en bordure des quais, viennent de se vendre à une importante société commerciale ouest-africaine sur la base de 110 francs le mètre carré, soit 1.100.000 fr l'hectare. D'autre part, les immeubles qui ont été construits alors que la livre valait en moyenne 50 francs, ont une valeur actuelle certainement très supérieure au prix pour lequel ils sont estimés au bilan et dans les apports. Enfin, le matériel en service, qui a été largement amélioré par frais généraux, ce qui constitue une sorte d'amortissement direct, a été acheté également sur un cours de livre équivalant à 50 francs. En fait, il n'est pas exagéré d'avancer que le capital social actuel est presque couvert par les seuls terrains et immeubles et considérablement dépassé, si l'on tient compte du matériel en service.

Bien que la société ait eu à faire face à certaines difficultés au cours de son premier exercice, nous croyons pouvoir avancer que les bénéfices industriels acquis dans ces conditions plutôt défavorables et sur un cours de livre de 80 francs environ n'ont pas été très éloignés d'un million. Si le bénéfice net ne s'est élevé qu'à 24.730 fr. 69, c'est que le bénéfice brut d'exploitation s'est trouvé presque entièrement absorbé par le paiement d'intérêts aux banquiers de la Société ainsi que par des provisions diverses pour faire face à certains incidents inhérents à la mise en marche, et qui ne sont nullement sujets à se reproduire. Sans ces deux circonstances purement passagères, le bénéfice net du premier exercice aurait pu être de l'ordre de 700.000 francs.

Pour l'avenir, il faut considérer : 1° que ces résultats ont été obtenus dans des conditions assez difficiles, alors que l'affaire est maintenant complètement au point ; 2° que la marche bénéficiaire des opérations des huileries et de la décortiquerie est sensiblement proportionnelle au cours de la livre sterling qui vaut aujourd'hui 142 francs, alors que les résultats ci-dessus ont été obtenus sur un cours de livre moyen de 80 francs ; 3° qu'il entre dans les intentions du conseil d'administration, avec le concours des banquiers crédateurs de la société, d'augmenter le capital de manière à réduire considérablement sinon à faire disparaître le poste « Crédateurs divers », les intérêts payés jusqu'ici aux banquiers profiteront alors aux seuls actionnaires et porteurs de parts.

Le capital sera porté prochainement, croyons-nous, à 5 ou 6 millions et le conseil est autorisé à le porter par la suite jusqu'à 10 millions. Comme il fait partie des vues des dirigeants de l'affaire d'en faire la plus puissante entreprise de l'Afrique Occidentale française au point de vue industriel, cette dernière éventualité est très vraisemblable. À ce moment, les porteurs de parts qui sont déjà assurés de toucher dans un prochain avenir 4 ou 5 francs par franc de super dividende, à l'action, toucheraient 8 francs, ce qui correspond à des répartitions très élevées, dès que l'on sera entré dans la période de plein épanouissement industriel et financier de la société.

La plus-value de ce titre traité actuellement sur le marché hors cote entre 450 et 500 fr., doit donc s'affirmer parallèlement au développement de la société et même si l'exercice actuel ne devait pas voir s'ouvrir l'ère des répartitions, le titre n'en paraît pas moins à mettre en portefeuille tant à cause de son patronnage de tout premier ordre que des larges perspectives d'avenir de la société.

Part Huileries et rizeries ouest-africaines
(*Le Journal des finances*, 23 avril 1926)

Malgré la mauvaise orientation du marché, la part Huileries et Rizeries Ouest-Africaines se maintient aux environs de 450 fr. Nous croyons savoir que la première tranche de l'augmentation de capital que nous faisons prévoir dans notre récente étude sera émise vers la fin du mois de mai.

Cette opération donnera un nouvel attrait à la part, dont le pourcentage dans les bénéfiques se trouvera ainsi augmenté d'une façon appréciable.

Société des huileries et rizeries ouest-africaines
(*Le Journal des finances*, 30 juillet 1926)

La Société des huileries et rizeries ouest-africaines doit, incessamment, dit-on, procéder à une augmentation de capital pour permettre l'établissement d'installations nouvelles au Sénégal.

A cet effet, la Société a récemment acquis des terrains et des établissements industriels dans des conditions particulièrement avantageuses.

D'après des renseignements de la colonie, le programme d'extension et de perfectionnement de l'usine de Kaolack est poursuivi dans d'heureuses conditions, et on doit augurer très favorablement de l'avenir de cette affaire industrielle qui est gérée avec beaucoup de prudence et dont les réserves latentes sont très fortes, car terrains, bâtiments et outillage sont comptés à des prix inférieurs à leur valeur-or.

La part que nous avons antérieurement signalée à nos lecteurs, offre donc des perspectives d'avenir incontestablement intéressantes.

Société des huileries et rizeries ouest-africaines
[Augmentation de capital]
(*Le Journal des finances*, 8 octobre 1926)

Cette entreprise, dont le siège social est à Dakar (Sénégal), vient de porter son capital de 2.500.000 à 5.000.000 de francs, opération qui a pour but de lui permettre de doubler, dès la campagne qui va s'ouvrir, la production de ses usines de Kaolack et de Konakry.

[Rachat de la décortiquerie de la Société industrielle africaine à Rufisque]
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Societe_industrielle_africaine.pdf

De plus, la Société s'est rendue acquéreur d'importants terrains et immeubles industriels à Rufisque, où l'installation d'une troisième huilerie a été décidée.

Cet accroissement du fonds social, qui va avoir pour conséquence de développer l'élasticité des dividendes de la part de fondateur devrait attirer l'attention sur cette dernière qui se traite hors cote vers 450 fr.

Huileries et rizeries ouest-africaines
(*Le Journal des finances*, 25 mars 1927)

Cette société se maintient dans des conditions favorables, malgré la crise économique dont les effets se font sentir aussi bien en Afrique qu'en Europe, encore aggravée au Sénégal pendant les trois mois précédents par une épidémie de fièvre jaune dans certaines localités de cette colonie.

La production des usines s'écoule au fur et à mesure de la fabrication et des marchés de tourteaux avantageux ont été placés pour la compagnie en cours.

La société poursuivant l'aménagement rationnel de ses installations, procède actuellement au montage d'un matériel nouveau de décorticage d'arachides qui doit augmenter dans une notable proportion le rendement de la fabrication et assurer un travail intensif ininterrompu de jour et de nuit.

Désireux de renforcer les moyens d'action de la société, le conseil d'administration a, dans des conditions avantageuses, acquis les terrains et immeubles ainsi qu'un matériel important à Rufisque. La société, dès qu'elle jugera le moment favorable, créera dans cette ville une huilerie moderne qui lui ouvrira les marchés européens et contribuera considérablement à développer ses affaires.

Il faut également se rappeler que la valeur de ses seuls terrains et immeubles, tant à Kaolack qu'à Rufisque et Conakry (Sénégal et Guinée Française) représente une garantie certaine couvrant la majeure partie du capital investi.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice 1926 se tiendra dans le courant du mois d'avril.

Huileries et rizeries ouest-africaines
(*Le Journal des finances*, 22 avril 1927)

L'assemblée des actionnaires des Huileries et rizeries ouest-africaines a eu lieu le 19 avril ; les comptes de l'exercice 1925-26, clos le 30 juin, qui lui ont été soumis se soldent par un ensemble des produits bruis de 569.065 francs et déduction faite de toutes charges par un bénéfice net de 190.534 francs, qu'il faut comparer au capital de 2.500.000 francs mis en jeu pendant la durée de l'exercice, l'augmentation de capital à 5 millions n'ayant eu lieu qu'en octobre dernier.

Sur la proposition du conseil d'administration, le solde créditeur ci-dessus a été reporté à nouveau, déduction faite du prélèvement en faveur de la réserve légale.

Le rapport du conseil expose, notamment, que l'usine de Conakry et le centre de vente de-Dakar ont fonctionné normalement ; l'usine de Kaolack va être organisée sur de nouvelles bases par la mise en service prévue d'une installation complète de décorticage et de deux superpresses qui vont porter à sept le nombre des presses continues dont disposera cette usine. La commande de ce matériel a été passée.

D'autre part, la société, désireuse d'étendre son champ d'action dans la région de Dakar, a acheté à la Société industrielle africaine ses installations de Rufisque dans le but d'y créer une nouvelle usine.

C'est l'exécution de ce programme de travaux dont la réalisation devrait faire sentir ses effets sur l'exercice en cours qui a provoqué l'augmentation du capital ; on doit également la considérer comme une des raisons qui ont déterminé le conseil à ne pas affaiblir la trésorerie en ouvrant l'ère de rémunération du fonds social.

[Perte]
(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1929)

La Société des Huileries et rizeries ouest-africaines présentera à ses actionnaires, convoqués pour le 15 janvier, des comptes faisant ressortir une perte pour l'exercice écoulé.

AEC 1951-365 — Société des huileries et rizeries ouest-africaines (S.H.R.O.A.), KAOLACK (Sénégal).

Correspondant : 282, boulevard Saint-Germain, PARIS (7^e) [C^{ie} générale des colonies].

Capital. — Société anon., formée par la fusion, en 1924, de la Société huileries-rizeries de Guinée, fondée le 25 mars 1922, et de l'Huilerie Ouest-Africain, fondée le 10 janvier 1921. Capital actuel : 10.000.000 de fr. C. F. A. en 80.110 actions de 500 fr. ent. lib. — Parts : 5.300.

Objet. — Exploitation d'une huilerie à Kaolack (Sénégal).

Conseil. — MM. Louis [Julliot] de la Morandière [C^{ie} générale des colonies, Cie lyonnaise de Madagascar, Crédit foncier de Madagascar], présid. ; Léon Géraud, Aug. Labaylesse-Chardy, Jean Legrand [C^{ie} générale des colonies], Raymond Vigne [C^{ie} générale des colonies], J. Bourgeois-Gavardin [C^{ie} générale des colonies], J. Bocquet [C^{ie} générale des colonies], C^{ie} générale des colonies.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES
(*Le Monde des affaires*, SEDE, Paris, 1952)

Les Huileries et rizeries ouest-africaines, qu'elle contrôle, ont terminé leur programme d'installations nouvelles, et traitent maintenant plus de 15.000 t. d'arachides.
